

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

DOCUMENT D'APPUI AU PROGRAMME

Code : IVC/02/002

Titre du Projet : Projet d'appui à l'opérationnalisation et l'internalisation du DHD

Titre court : Dispositif d'internalisation du DHD et Rapport National sur le Développement Humain

Date estimative de démarrage : Juin 2002

Date estimative d'achèvement: 2003

Durée : 1 an

Agence d'Exécution: Ministère Chargé de la Planification et du Développement
Direction Générale du Plan

Agence de Coopération : Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)/Cellule d'Analyse de Politique Economique

Site du Projet : Abidjan

Pays bénéficiaire : Côte d'Ivoire

<u>Contribution du PNUD et participation des coûts</u>	
PNUD:	US\$ 150 000
MCPRB:	US\$
SAT:	US\$
Autres	US\$
<hr/>	
Partage des Coûts	US\$
Gouvernement	US\$
Tiers	US\$
<hr/>	
TOTAL	US\$
SAO	US\$
TOTAL	US\$

INFORMATION DE CLASSIFICATION

SACD :

CAC :

Secteur :

Gouvernement :

Aires de concentration primaire :

Aires de concentration secondaire:

Type d'intervention principale : Appui au Programme

Type d'intervention secondaire : Appui technique au Programme

Bénéficiaires-cibles principaux: Organisation cibles, Gouvernement, Secteurs privé et Société civile

Bénéficiaires-cibles secondaires: les acteurs au développement

Apport du Gouvernement : (monnaie locale)
(en nature)
(en espèce)

Date d'approbation du CLEP :

Brève description de l'appui : Le projet vise à appuyer les efforts du Gouvernement et de divers acteurs nationaux pour la promotion du DHD en Côte d'Ivoire dans une perspective d'atteinte des objectifs de Développement du Millénaire. L'assistance du PNUD vient compléter l'action du Gouvernement pour la prise en compte du DHD dans les politiques et stratégies sectorielles de Développement national. Le projet aidera à mettre en place le dispositif technique national de promotion du DHD et la publication annuel du Rapport National sur le Développement Humain..

Signature **Date**

Pour le PNUD : _____ 31 juillet 2002

Pour le Gouvernement : _____ 1 AOUT 2002

Ministère de la Planification
Et du Développement




Nom/Titre

El-Mostafa Benlamlh/Rep. Résident
DIRECTEUR GENERAL DU PLAN
Alexandre ASSEMIEN

A. CONTEXTE

- A.1 Stratégie du pays hôte
- A.2 Assistance en cours
- A.3 Cadre institutionnel

B. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DU PNUD ET DU DISPOSITIF

- B.1 Problème à résoudre
- B.2 Situation escomptées à la fin du projet
- B.3 Bénéficiaires cibles
- B.4 Stratégie du projet/modalités d'exécution
- B.5 Raisons justifiant l'aide du PNUD

C. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

D. OBJECTIFS IMMEDIATS/PRODUITS/ACTIVITES

E. APPORTS

F. RISQUES

G. OBLIGATIONS ANTERIEURES ET CONDITIONS SPECIALES

H. EXAMEN ET RAPPORTS

I. CONTEXTE JURIDIQUE

J. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

K. DESCRIPTION SUCCINTE

ANNEXE :

BUDGET

A. CONTEXTE

II. A.1 Stratégie du pays hôte

La Côte d'Ivoire depuis son accession à l'indépendance en 1960 a connu plusieurs phases d'évolution. Après une période de croissance économique soutenue de 7 % par an (1960-1980), le pays a connu une longue période de récession économique (1980-1993) durant laquelle l'économie a enregistré une croissance négative de 1 % en moyenne (1989-1993).

Toutefois, sous l'effet conjugué des programmes de relance menés par le Gouvernement sous l'impulsion des appuis des bailleurs de fonds et de la dévaluation du F/CFA de 1994, l'économie a renoué avec une croissance positive, de 2,1 %, rétablissant ainsi sa compétitivité. Le PIB s'est accru en moyenne de 7 % entre 1995 et 1997 avant de se situer à 5,6 % en 1998 et baisser à 1,5 % en 1999 puis chuter à -2,3 % en 2000. La croissance est restée négative en 2001 avec un taux de -0,9 %, en amélioration par rapport à 2000.

En dépit des efforts menés par le Gouvernement en vue de lutter contre la pauvreté, seule une légère diminution du pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a pu être réalisé en passant de 36,8 % en 1995 à 33,6 % en 1998 ; la mortalité infantile touchait la proportion 88/1000, tandis que la mortalité maternelle était de 597 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de séroprévalence VIH/SIDA pour les 15-49 est passé en 2000 à 10,5 % et l'espérance de vie selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain était de 46,9. La détérioration progressive de la qualité de vie, liée aux tensions politiques (pré et post-électorales) durant les années 1999 (Coup d'Etat) et 2000 a contribué à un affaiblissement de la stabilité, une détérioration de la cohésion sociale et de l'unité nationale. La précarité de cette situation s'est également accentuée par les effets cumulés de la rupture des appuis budgétaires depuis 1998 et de la suspension de tout décaissement de la plupart des bailleurs de fonds en 2000. En 2001, le pays occupe le 144^{ème} rang sur 162 pays avec un Indicateur sur le Développement Humain de 0,426.

Nonobstant, la reprise de coopération avec l'ensemble des partenaires, la mise en place progressive des institutions, la situation socio-politique et économique du pays en 2002 reste actuellement marquée par un certain nombre de contraintes à savoir la faiblesse des investissements, le poids trop important de la dette, la fragilité de la structure financière, la pression fiscale, une forte croissance démographique, la pauvreté grandissante et les inégalités croissantes avec l'expansion du VIH/SIDA, la précarité de la sécurité, et enfin l'environnement des affaires non incitatif avec des problèmes de bonne gouvernance.

Le Gouvernement de la Deuxième République s'est proposé de mettre en œuvre les mesures macro-économiques et sociales appropriées bâties sur une politique de reconstruction et de réhabilitation politique et socio-économique dénommée «politique de refondation» en vue de redresser les distorsions encore existantes et créer les bases d'un démarrage socio-économique du pays.

Ainsi, un document cadre de politique économique, sociale et culturelle sur la période 2001-2005 a été élaboré en prélude au DSRP. Ce document se fixe pour objectifs : (i) assainir le cadre macro-économique, (ii) assurer la bonne gouvernance, la valorisation du capital humain et le renforcement des capacités, (iii) développer des réformes administratives, la décentralisation et l'aménagement du territoire, (iv) développer les politiques sectorielles pour assurer la performance des secteurs d'activité

économiques, (v) mettre en œuvre une politique sociale dont l'axe fondamental est la lutte contre la pauvreté et qui devrait permettre au seuil de pauvreté de passer de 33,6 % en 1998 à moins de 30 % en 2005. Le PNUD, par son appui, d'une part, au programme de la lutte contre la pauvreté et, d'autre part, à la promotion de la bonne gouvernance, s'inscrit en droite ligne des préoccupations de ce processus.

En outre, l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) final qui se fait en collaboration avec divers partenaires au développement, permettra au pays de bénéficier de l'allègement de la dette à travers l'initiative PPTE. Le document intérimaire a été approuvé en mars 2002 et la version définitive est prévue pour septembre 2002. Cette initiative devrait offrir l'opportunité : (i) d'examiner en profondeur les contraintes actuelles, (ii) de formuler des politiques et programmes d'actions (iii) de renforcer le consensus national et les partenariats pour les actions contre la pauvreté, tout en favorisant la mise en place d'une politique sociale contribuant au renforcement de la stratégie de réduction de la pauvreté sur la base d'un cadre macro-économique assaini et viable.

Le projet d'appui à l'opérationnalisation et l'internalisation qui sera mis en œuvre intègre bien les axes stratégiques du DSRP dans le cadre de la promotion du développement humain durable. Le projet d'appui au développement humain durable (DHD) vient en complément de la stratégie nationale de développement du pays en appuyant les efforts du Gouvernement et des acteurs nationaux pour la promotion du DHD dans une perspective d'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

A.2 Assistance en cours

Le PNUD a apporté un appui substantif technique et financier au processus d'élaboration du DSRP, qui est dorénavant le cadre unique de référence pour les interventions des partenaires au développement.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a retenu six axes stratégiques prioritaires pour répondre aux défis de développement auxquels la Côte d'Ivoire est confronté :

- (i) l'assainissement du cadre macro-économique ;
- (ii) la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emplois ;
- (iii) l'amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base ;
- (iv) la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ;
- (v) la promotion de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités dans le sens d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources ; et
- (vi) le renforcement de la sécurité des personnes et des biens.

Le programme 2003-2007 a été élaboré par le gouvernement en collaboration avec le PNUD et en consultation de l'équipe pays avec la participation de plusieurs structures nationales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et la société civile. Les interventions du PNUD en appui aux efforts du gouvernement tiennent compte des axes prioritaires définis dans le DSRP et les objectifs de l'UNDAF.

Le programme de Coopération a pour but principal la promotion du Développement Humain Durable, par la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et de santé, la promotion de l'éducation et du savoir, la bonne gouvernance, et le renforcement des capacités nationales pour une intégration positive dans le processus de la mondialisation.

Le programme identifie deux objectifs majeurs : Gouvernance et Pauvreté qui seront opérationnalisés à travers quatre axes stratégiques interdépendants à savoir : (i) promotion de la Bonne Gouvernance, des Droits de l'Homme, de la Paix et de la Sécurité, (ii) intégration positive du pays dans le processus de la mondialisation, (iii) contribution à la réduction de la Pauvreté, (iv) lutte contre le VIH/SIDA. Il comporte une composante qui intègre les leçons et résultats des 4 axes au niveau des communautés locales et se propose de constituer un cadre fédérateur de l' action des différentes agences et des programmes des Nations Unies au niveau des communautés locales.

A.3 Cadre institutionnel du projet

Le caractère multidimensionnel de la problématique du développement implique la mise en place de mécanisme de promotion et d'opérationnalisation de ce concept pour une prise en compte dans la mise en œuvre de toutes activités nationales.

Dans cette perspective, le Ministère en charge du Plan, structure de programmation et de coordination des activités gouvernementales, représente le cadre approprié pour soutenir la promotion du dispositif du DHD.

La Direction Générale du Plan sera renforcée pour appuyer la promotion du DHD à travers la mise en œuvre d'activités intersectorielles, sa contribution à l'opérationnalisation du dispositif du DHD et son appropriation par les différentes structures nationales notamment les Ministères, la Société Civile, le Secteur Privé, les Collectivités locales et les autres partenaires. **Pour lui permettre de remplir sa mission, la Direction Générale du Plan sera renforcé par un Secrétariat.**

B. JUSTIFICATION DU PROJET

B.1 Problème à résoudre : Promotion et opérationnalisation du DHD par la mise en place d'un dispositif de DHD

La problématique du développement et particulièrement du développement humain durable est au centre de toutes les stratégies au niveau des pays en développement et des institutions de développement. De ce constat, le PNUD a fait du développement humain durable un des axes majeurs de ses interventions. En effet, depuis 1990, le PNUD a initié l'élaboration du Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) axé sur les aspects thématiques et prenant en compte la dimension du développement humain comme base fondamentale du développement.

Cette promotion du Rapport Mondial a contribué à réaffirmer la nécessité d'introduire dans les programmes de réformes économiques, de stabilisation et d'ajustement structurel des thèmes axés sur des questions susceptibles de stimuler les réflexions sur le développement humain durable. Le RMDH par sa portée mondiale a contribué à promouvoir l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) et également soutenir les missions et activités globales du PNUD.

Aussi, pour le PNUD, la politique de promotion d'un cadre de développement humain durable, basé sur la dimension humaine du développement, est-il l'un des moyens privilégiés en vue de parvenir à une participation des populations notamment les couches vulnérables dans tous les programmes de développement du PNUD. Dans cette perspective, le siège et les bureaux de pays ont adopté à travers

leurs documents de stratégie des axes d'intervention pour traduire par des actions concrètes et promouvoir la prise en compte du développement humain. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire, dans le nouveau contexte socio-politique et économique de la Côte d'Ivoire, de renforcer à travers la mise en place d'un cadre de concertation et d'échange, l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain Durable (RNDH) comme instrument qui participe à la lutte contre la pauvreté et la promotion de la bonne gouvernance, éléments indispensables au développement.

De façon globale, l'évolution économique et sociale de la Côte d'Ivoire met en évidence que le pays est confronté à plusieurs contraintes d'ordre structurel et conjoncturel qui demeurent au centre des politiques et mesures prises par le gouvernement. Ces politiques et stratégies devraient être appuyés par les partenaires au développement parmi lesquels le PNUD qui occupe une place de choix dans la promotion du Développement Humain Durable (DHD).

Dans le processus de reconstruction socio-politique et économique, les principaux objectifs poursuivis par le gouvernement ivoirien et les nouvelles orientations s'articuleront essentiellement autour des six (6) axes stratégiques prioritaires retenus dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Intérimaire.

A travers, cette démarche, le gouvernement entend accorder une importance particulière au renforcement des capacités de conception, formulation et gestion du Développement Humain Durable (DHD) pour une meilleure maîtrise de ce concept et sa vulgarisation. Ce renforcement est essentiel pour une meilleure appropriation du concept, de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de DHD dont les axes majeurs intègrent bien les orientations du DSRP.

Dans cette perspective, le Gouvernement ivoirien à travers ses orientations stratégiques a démontré sa volonté d'intégrer la dimension humaine et sociale à toutes les étapes du processus de développement de la Côte d'Ivoire.

En effet, le concept de développement humain durable indique qu'au delà de la recherche d'une croissance économique soutenue, il faut parvenir à centrer le développement sur la dimension humaine et sociale et veiller à la correction des inégalités.

Le PNUD envisage d'appuyer le Gouvernement dans la promotion et la prise en compte du DHD dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Cet appui portera sur les aspects suivants :

- l'effort de production des Rapports Nationaux de Développement Humain (RNDH)
- un appui en vue de l'appropriation et l'internalisation nécessaire pour la prise en compte effective des stratégies DHD dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales de développement.
- Une assistance technique aux autorités ivoiriennes dans le processus d'internalisation des concepts et à l'élaboration des stratégies de Développement Humain Durable, notamment dans la planification du développement du pays.
- La mise en place d'un Groupe National de Réflexion du DHD

Le premier Rapport National sur le Développement Humain sur la Côte d'Ivoire a été élaboré en 1998 sur le thème «Développement Humain et Moyens Durables d'existence : situation et éléments de stratégie pour la Côte d'Ivoire».

Le Projet contribuera au processus national d'élaboration des Rapports Nationaux sur le DHD (RNDH). Il comprendra les différentes activités visant à la mise en place d'un mécanisme d'élaboration des RNDH en vue d'une prise en compte des RNDH intersectorielles du concept du DHD dans les programmes et projets nationaux à travers la Direction Générale du Plan.

Le mécanisme outre, l'implication de ressources locales, vise l'institution d'un dispositif d'opérationnalisation du DHD. Ce dispositif est centré sur la mise en place d'un Groupe National de réflexion sur le DHD, composé de personnes ressources issues des structures et des institutions nationales, les Universités et Centres d'excellence, de la Société civile et du Secteur privé.

Le Groupe de réflexion est un cadre de référence dont les travaux constitueront une opportunité pour examiner dans les différents RNDHD et les autres documents de stratégies, la prise en compte du DHD et conduire des réflexions sur le concept suivant des thématiques. Cette approche a pour ambition de prôner un plaidoyer en faveur du DHD et d'en faire une focalisation dans les stratégies nationales et ce, en relation étroite avec les orientations stratégiques du DSRP.

Les Groupes thématiques soutiendront les activités de plaidoyer et permettront d'envisager les modalités de leur adaptation aux contexte national en matière de DHD.

B.2 Situation escomptée à la fin de l'Assistance Préparatoire

Au terme du projet, les résultats escomptés sont les suivants :

- l'élaboration des RNDHD est renforcée selon une approche participative
- éléments relatifs à l'élaboration d'une stratégie nationale de DHD disponibles.
- le Rapport National est largement diffusé et discuté dans les média
- le Groupe National de Réflexion sur le DHD est créé et contribue à appuyer le Gouvernement, les Universités et Centres d'excellence, le Secteur Privé et la Société civile dans la mise en œuvre des actions de développement en s'assurant de la prise en compte du concept de DHD à toutes les étapes du développement et participe à l'opérationnalisation et l'internalisation du DHD dans les interventions.
- les comités thématiques (Pauvreté et Gouvernance et autres) susceptibles d'assister le gouvernement dans un processus d'opérationnalisation et d'internalisation du DHD sont créés et soutiennent les activités du Groupe.
- Le projet permet de disposer d'un cadre de référence fonctionnel et de supports pour dynamiser les activités de coordination et de mobilisation de ressources dans le domaine de la promotion des objectifs du DHD dans les programmes et projets de développement ;

- La prise en compte du DHD permet de créer des synergies entre les différents programmes de pauvreté, de gouvernance et de renforcement des capacités de gestion.

B.3 Bénéficiaires cibles

La Direction Générale du Plan, les universités et centres de recherches (Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée(ENSEA), Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Sociales(CIRES),Centre de Recherche pour le Développement(CRD)) et l'Institut National de la Statistique (INS) sont des structures qui bénéficieront directement de l'impact du Projet

Toutefois, toutes les structures centrales ou décentralisées de l'Etat, les institutions notamment l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, la société civile, le secteur privé, les médias et les communautés à la base (populations elles-mêmes) en seront des bénéficiaires.

Le Gouvernement dans son processus d'appropriation devra inclure les aspects relatifs au DHD dans sa stratégie nationale de planification. Ce processus entretient une relation étroite avec celui du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en impliquant les divers acteurs du développement notamment le Secteur privé, les Communautés à la base et les autres partenaires.

B.4 Stratégie du projet/Modalités d'Exécution

La stratégie de mise en oeuvre privilégie la participation, à partir d'un partenariat avec la société civile, le secteur privé, le Gouvernement, les partenaires au développement et sur la base d'une stratégie de communication et le plaidoyer à travers :

- l'établissement d'une synergie avec le programme de lutte contre la pauvreté et le programme de bonne gouvernance ;
- la recherche de complémentarité avec les initiatives de la coordination inter- agences du Système des Nations Unies (CCA/UNDAF et autres comités thématiques) ;
- l'appui à la mise en place d'indicateurs de DHD régionalisés en relation avec le Programme de lutte contre la pauvreté ;

Les structures du projet comprendront essentiellement un Comité Technique, un comité de pilotage appuyé par un secrétariat.

La Direction Générale du Plan constitue le point d'ancrage du Projet dont la structure d'exécution sera une structure ou un Centre de recherche et d'études. La Structure d'exécution apportera un appui technique au projet et contribuera à sa supervision en liaison avec le PNUD.

En vue d'une appropriation, le secrétariat technique sera assuré par la Direction Générale du Plan. Ce Secrétariat appuiera la mise en oeuvre du projet en étroite relation avec le Groupe national de réflexion et le PNUD. Le point focal DHD qui est le point d'entrée du projet au PNUD, appuiera les activités du Secrétariat.

Un Comité de Pilotage issu des membres du Groupe de Réflexion sera constitué de personnes ressources, du Secrétariat technique et du PNUD. Ce Comité veillera à assurer la

cohérence et la coordination générale du projet dans le cadre des orientations stratégiques nationales.

B.5 Raison de l'assistance du PNUD

Dans la poursuite d'une promotion accrue du concept du développement humain et pour favoriser sa prise en compte dans les politiques de développement, le PNUD s'engage à appuyer le Gouvernement pour développer le processus d'élaboration du RNDH. Aussi, au regard du caractère transversal du RNDH, son élaboration s'opérera sous une approche participative intégrant toutes les parties concernées. Les thèmes que le PNUD se propose de développer seront en rapport étroit avec le contexte, ses réalités et les orientations stratégiques nationales identifiées.

C'est pourquoi, étant donné qu'on compte déjà à l'actif du PNUD-Côte d'Ivoire l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) 1998, et que celui de 2001/2002 est en cours d'élaboration, il apparaît nécessaire qu'un dispositif national de réflexion et à terme d'internalisation du DHD soit mis en oeuvre pour prolonger l'utilité des différents rapports sur le développement humain à travers leur opérationnalisation.

Ce cadre de dialogue permanent (Groupe National de Réflexion) auquel participent tous les acteurs du développement devra représenter un outil catalyseur de l'engagement en faveur du DHD des partenaires nationaux : gouvernement, secteur privé, société civile, media, syndicats, universités et centre de recherche, élus, etc.

Le Groupe de Réflexion et d'orientation devra donc assister les autorités ivoiriennes dans le processus d'opérationnalisation des concepts en vue de la prise en compte de la démarche et des objectifs du DHD dans la conduite du dialogue des politiques internes et avec les partenaires au développement.

Le PNUD entend contribuer aux efforts du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et la promotion d'une bonne gouvernance en développant des activités de renforcement des capacités nationales de mise en oeuvre, de coordination et d'appropriation en matière du DHD , en complément des stratégies nationales :

- renforcement des capacités du Gouvernement en matière d'appréhension, d'analyse, de mise en oeuvre, de suivi et évaluation du DHD
- renforcement des capacités de promotion et gestion du DHD en vue d'une appropriation nationale.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

De façon générale, il s'agit d'appuyer les autorités ivoiriennes dans l'internalisation des concepts de DHD et leur appropriation en vue de la prise en compte de ce paradigme dans les politiques et stratégies nationales de développement. A terme, l'on devra disposer d'un dispositif national fonctionnel.

C. LES OBJECTIFS IMMEDIATS/PRODUITS/ACTIVITES

Composante 1 : Renforcement du dispositif d'élaboration du RNDHD

Les objectifs et les produits de la composante sont les suivants :

Objectif immédiat 1 Elaborer annuellement le Rapport National sur le DHD

Activité 1 Mise en place de l'équipe et préparation du Rapport.

Produit 1 Un rapport élaboré prenant en compte les Objectifs de développement du Millénaire ,

Objectif immédiat 2 Approfondir la réflexion sur la stratégie à mettre en place pour des Indicateurs Régionaux du DHD .

Cet approfondissement est indispensable pour traduire la spécificité de l'approche régionale du développement humain. Ses indicateurs régionaux des RNDH s'affirment comme outils efficaces pour la reformulation de stratégies de développement nationales et de Plans, priorités et programmes d'actions spécifiques au niveau régional.

Dans cette perspective, les RNDHD établissent des liens étroits avec des mécanismes et instruments telles que les DSRP, le CCA, UNDAF, les programmes du Country Program Outline (CPO) notamment pauvreté et la gouvernance.

Activité 1

- Mise en place d'un Groupe de travail restreint ;
- Préparation de la stratégie d'approche

Produit 1

- Une base de données régionales sur le DHD est créée et disponible.
- Un ensemble d'indicateurs pertinents de suivi du Développement Humain Durable en Côte d'Ivoire identifié
- Un dépliant sur le développement humain produit pour les différentes régions de la Côte d'Ivoire

Composante.2 : Opérationnalisation du DHD à travers la mise en place d'un dispositif du DHD

Le processus d'élaboration participatif et la qualité des RNDH dépendent de l'initiative, de l'engagement et de la capacité des équipes nationales à relier les concepts et principes de développement humains aux réalités nationales voire régionales.

Dans ce sens, il s'agit de rendre plus efficace les mécanismes et le dispositif institutionnel en renforçant les outils d'analyses et de suivi du DHD ; d'en assurer la cohérence et la synergie avec les dispositions institutionnelles soutenant la mise en œuvre de la politique nationale.

Le Groupe National de Réflexion sur le DHD qui réunit un large spectre de praticiens du développement, du Gouvernement, du Secteur Privé, des médias et de la Société civile, s'avère efficace pour assurer une participation et une appropriation nationale du concept du DHD.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, le dispositif national DHD (Groupe National de Réflexion sur le DHD) qui sera mis en place exécutera les tâches ci-dessous :

Objectif Immédiat 1. Contribuer à la mise en oeuvre d'une démarche opérationnelle de dialogue, de concertation et d'échange entre le Dispositif DHD et le Gouvernement ivoirien avec le secteur privé et la société civile ;

Activité 1 . - Elaborer les Termes de Référence du Groupe National de Réflexion ;
- Définir la méthodologie d'orientation et de coordination des activités du Groupe national de Réflexion (GNRDHD) ;

Activité 2 . - Mettre en place de Comités Régionaux sur le DHD ;

Activité 3 . - Organiser des Ateliers, Conférences, Emissions de Restitution des travaux ou recherches sur le DHD par les GNRDHD ;

D. BUDGET

E.1 . Apport du Gouvernement

Le Gouvernement facilitera l'exécution du projet et le bon déroulement des opérations en désignant des homologues nationaux et en facilitant l'accès à l'information aux personnes ressources désignées en commun accord par le PNUD et le Gouvernement.

E.2 Apport du PNUD

Le budget total du programme s'élève à 150 000 US \$. La contribution du PNUD couvrira les frais relatifs aux rubriques suivantes :

PERSONNEL

- Consultant international
- Equipe Nationale/consultants nationaux
 - Consultant Gouvernance
 - Consultant Pauvreté
 - Consultant Gouvernance locale
 - Consultant Société
 - Chef de mission
- Assistant au Secrétariat

FORMATION

- Réunion des Groupes de travail

- Animation des Groupes de Travail,
- Ateliers du GRNDHD

AUTRES/DIVERS

- Edition et Reproduction des Rapports
- Communication

F. RISQUES

Le projet s'inscrit dans un contexte favorable étant donné la volonté et l'engagement ferme du gouvernement ivoirien et du PNUD de coopérer pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la bonne gouvernance, de se doter des instruments appropriés pour maximiser les chances de succès des programmes du gouvernement et de mobilisation des ressources nécessaires et l'existence d'un document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) représente également une opportunité pour la mise en œuvre du projet.

Toutefois, des risques pouvant retarder ou nuire à la réalisation des objectifs du projet demeurent :

- une expertise inadaptée ;
- des retards ou lenteurs dans les procédures de recrutement ;
- des retards dans l'élaboration et la production des rapports ;
- un non-respect des délais de réalisation
- un non-respect des apports par les parties concernées ;
- une implication insuffisante et discontinue des parties impliquées dans les groupes de travail
- une indisponibilité de l'information.

G: OBLIGATIONS ANTERIEURES ET CONDITIONS SPECIALES

Toute opération non-inscrite dans le présent document devra, pour être exécutée, avoir l'aval du Ministère de la Planification et du Développement et du PNUD et être accompagnée de terme de référence traitant entre autres du contexte dans lequel s'inscrit la requête, des justifications, des objectifs visés, des moyens et modalités à mettre en œuvre et des résultats attendus.

Les termes de référence seront approuvés au cas par cas par le Représentant Résident, la structure bénéficiaire et l'organe de coordination des activités du PNUD.

H. EXAMEN ET RAPPORTS

Toute activité menée au titre du projet devra, outre les études ou rapports qu'elle pourrait prévoir au titre des résultats clairement définis dans les termes de référence, faire l'objet d'un rapport de la structure bénéficiaire indiquant les résultats, la qualité et l'impact des services reçus. Ces derniers devront être quantifiés autant que possible.

Tous les voyages d'études ou missions feront l'objet d'un rapport de mission.

Le projet fera l'objet d'un examen bipartite en fin de parcours et d'une revue finale sur la base d'un rapport d'appréciation rédigé par l'organe de coordination des activités du PNUD, en collaboration avec le bureau du PNUD.

I. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document juridique constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le PNUD signé par les deux parties le 03 décembre 1993, aux fins de l'accord type de base. Aux fins dudit accord, l'agent d'exécution de la République de Côte d'Ivoire sera le Ministère de la Planification et du Développement mentionné dans ledit accord.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont d'objection à l'égard des changements proposés.

Les révisions budgétaires ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet, les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et activités

J. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Le chronogramme des activités s'articulera autour de la mise en place de Groupes de Réflexion, la désignation des structures ou personnes du Comité Technique, la mise en place du financement, l'élaboration du rapport, la concertation nationale sur les axes d'un projet national DHD et la mise en place du dispositif d'internalisation sous forme d'un réseau du Développement Humain National.

Le chronogramme s'établira sur la période de juin 2002 à fin 2003.

ANNEXE

**MEMBRES DU GROUPE DE REFLEXION SUR LE
RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPEPPEMENT HUMAIN DURABLE (GR/RNDHD)**

NOMS ET PRENOMS	TITRE	STRUCTURES
ASSEMBLEE NATIONALE		
M. Palé Dimaté	Député	Bouna
Mme Enise Kanaté	Député	Mankono
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL		
M. Koffi Koffi Paul	Conseiller Economique	Cabinet du Premier Ministre Président Comité de Supervision
Une Femme	Conseiller Economique & Social	Conseil Economique et Social
PRIMATURE		
M. Alexandre Assémien	Directeur Général du Plan	PRIMATURE
Mme Ginette Yoman	Conseiller Technique	PRIMATURE
M. N'Guessan Segui Mathieu	Inspecteur Général	DATAR / PRIMATURE
M. Alassane Diamouténé	Coordonnateur	PNGTER/PRIMATURE
MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'INTERIEUR & DE LA DECENTRALISATION		
M. Coulibaly	Directeur Général	Décentralisation
MINISTERE DE L'ECONOMIE & DES FINANCES		
M. Ouassou Kouassy	Directeur Général de l'Economie	Direction Générale de l'Economie
MINISTERE D'ETAT MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES		
M. Hyacinthe Kouassi	Directeur de Cabinet	Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères
INSTITUTIONS NATIONALES ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS		
M. Diack Diawar	Président	CNPI
M. Robert Koépé	Directeur Général	CCI-CI
M. Jean Ette	Directeur	CEPRASS
M. N'Goran N'Da	Président	Fédération Nationale des Consommateurs de Côte d'Ivoire
Honoré Guié	Président	GERDESS
M. Guy M'Bengue	Président	APEXCI
M. Joseph Bilé	Président	FNISCI
Mme Mariame Gabala-Dao	Représentante Afrique Francophone	OIKOCREDIT
Mme Viviane Mensah	Membre	FEFEDESI
ONGS NATIONALES ET INTERNATIONALES		
M. Martin Bléhou	Président	LIDHO
M. Ibrahima Doumbia	Président	MIDH
Représentants	VIH/SIDA	
Représentant		Promotion des Femmes
Commandant Ettekan	Président	ONG/Commerce sur l'Avenir
Mme Coulibaly Mawa	Chargée de Programme	Fondation Friedrich Ebert
Mme Françoise Kadio-Morokro	Présidente	RIOF

UNIVERSITE & GRANDES ECOLES/INSTITUTIONS DE RECHERCHES

M. Ouraga Obou	Juriste en Développement Institutionnel	Faculté de Droit - Université d'Abidjan
Kanvaly Diomandé	Socio-Economiste Chercheur	UFR Sciences Economiques Université de Bouaké (CRD)
Meleu Mathieu	Directeur Général	I N S

ASSOCIATIONS RELIGIEUSES

M. Djiguiba Cissé	Imam	Mosquée du Plateau
34/ Abbé Augustin Obrou	Chargé de Communication	Archévêché d'Abidjan
35/ Pasteur Benjamin Boni	Président	Eglise Protestante Méthodiste de Côte d'Ivoire

MAIRIE ET SOCIETE CIVILE

Mme Enise Kanaté	Maire	Mairie de Mankono
M. Albert Flindé	Maire	Mairie de Man
M. Maurice Bandama	Ecrivain/Maire	Mairie de Taabo

PRESSE/COMMUNICATION

M. Honorat de Yedagne	Directeur Général	Fraternité Matin
Mme Yao Anan		

ROIS/CHEFS TRADITIONNELS

41/ Nanan Boa Bilé	Roi	Abengourou

CHRONOGRAMME DE REALISATION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DHD

PERIODE (Année/Mois)	2002												2003						
	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	
Comité de Recrutement des Consultants																			
Mise en place des Structures du RNDHD/GNR/Comités Thématiques																			
Recrutement des Consultants																			
Première réunion du GNR : Information/Sensibilisation/Discussions																			
Présentation du Plan/ Approche conceptuelle des différentes dimensions du DHD, identification et suivi d'indicateurs de DHD																			
Travaux de rédaction																			
Discussion du 1er Draft du RNDHD / Prise en compte des observations																			
2ème Draft RNDHD produit sur la Pauvreté et Gouvernance																			
Concertation sur le 2ème Draft du DHD																			
Présentation et validation du Draft final																			
Publication et diffusion du Rapport final.																			

STRUCTURES DE PREPARATION DU RNDHD

A. Comité de Coordination

Ministère de la Planification et du Développement
Représentant Résident

B. Comité de validation

Directeur Général du Plan
Représentant Résident Adjoint
Secrétariat Technique (Point focal)

C. Comité Scientifique

Direction Générale du Plan
Directeur Centre de Recherches pour le Développement (CRD)

CIRES
PNUD :

- Conseiller Programme Pauvreté
- Conseiller Programme Gouvernance
- Conseiller Programme, Point Focal HD/NDHR

Conseiller Economique du Premier Ministre, Président du Comité de Supervision du DSRP
Conseiller Technique Principal du Programme Gouvernance

D. Groupe de Réflexion sur le DHD

Membres des Groupes :

- Pauvreté,
- Gouvernance.

E. Equipe de rédaction

Consultants
Chef de mission
Secrétariat Technique

F. Equipe de relecture

Directeur Général du Plan
PNUD
Consultant Junior DHD.

G. Comité de recrutement

M. Aurélien Agbénonci, Représentant Résident Adjoint
Directeur Général du Plan
Mlle Konaté Maïmouna, Conseiller au Programme, Gouvernance
M. Eloi Kouadio IV, Conseiller au Programme, Pauvreté
M. Siaka Coulibaly, Point Focal RNDHD, Conseiller au Programme
M. Diably Lanciné, Chargé de Mission, CLCP.
Conseiller Technique Principal du Programme Gouvernance